

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025_042
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES D'INSERTION DE TECHNOWEST (ADSI TECHNOWEST)

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 1 avril 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Jean-Charles ASTIER, Léna BEAULIEU, Serge BELLERON, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Thierry TRIJOLET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Mauricette BOISSEAU à Véronique KUHN, Amélie BOSSET-AUDOIT à Jean-Charles ASTIER, Ghislaine BOUVIER à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur Thierry TRIJOULET, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Grands projets urbains, Habitat, Développement économique et Emploi, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 19 décembre 2008, la ville de Mérignac a qualifié l'association ADSI Technowest de Service d'intérêt Général sur son territoire de compétence tel que défini par la Commission Européenne. C'est à ce titre qu'elle soutient l'ADSI Technowest et s'engage dans la mise en œuvre du PLIE en :

- Dédiant 1,5 ETP dans l'accompagnement renforcé des mérignacais bénéficiaires.
- S'inscrivant dans un partenariat avec l'ADSI relatif à l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE dans une mise en situation de travail au sein des effectifs de la ville de Mérignac.
- Soutenant financièrement l'ADSI Technowest par une subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La ville de Mérignac a formalisé son partenariat avec l'association ADSI Technowest à travers la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPO) portant sur la période 2024-2026. Dans le cadre de cette convention, l'ADSI s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'actions sur deux axes.

Le premier axe concerne la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Le deuxième axe concerne des missions complémentaires prévues par les statuts de l'association, strictement détaillées : le suivi du dossier FSE « référents » PLIE, l'accueil et l'orientation vers l'emploi, la formation et l'évolution professionnelle, la gestion des locaux, l'animation de la clause d'insertion, la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations, la validation des places en crèche réservées insertion.

L'ADSI Technowest souhaite développer de nouvelles missions, non inscrites dans la CPO actuelle et en particulier l'organisation de chantiers d'insertion. Ces chantiers, réalisés avec le public du PLIE, auront pour objectifs de découvrir un métier et/ou un secteur d'activité, d'acquérir des compétences et une expérience professionnelle concrète. Ce projet, au bénéfice des publics en insertion, répond aux objectifs fixés dans le cadre de la Feuille de Route « *Mérignac Terre d'Emploi* » visant à renforcer l'employabilité des mérignacais.

Il est donc proposé de rédiger un avenant à la convention d'objectifs actuelle afin d'insérer cette nouvelle mission dans le périmètre des « *missions complémentaires prévues par les statuts de l'association* ».

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 25 mars 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'affecter la somme de 30 000€ déjà versée par la Ville au bénéfice de chantiers d'insertion ;

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec l'ADSI pour y intégrer une mission complémentaire relative au développement de chantiers d'insertion telle que proposé ci-joint ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant avec l'ADSI Technowest ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

Mme GASPAR-Mme NEDEL-M. SAUVEY ont quitté la salle avant l'examen de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

N'ont pas pris part au vote : Madame Anne-Eugenie GASPAR, Madame Patricia NEDEL, Monsieur Pierre SAUVEY

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 7 avril 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.